

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°7

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du seize, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, Annie POEYDOMENGE, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Franck LODER, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Joël BECOURT, Anne DARRAS, Jean-Pierre SANSON, Virginie BRUNEL, Elodie VANEECKE, Jérémy COCHET, Catherine VANLERBERGHE, Philippe DEBAS, Daneille BRAY, Roger LEMOINE, Hélène KAPUSCIK, Laurent DEBLOCK, Evelyne NACHEL, Michel GLACHET, Pascale FONTAINE, Pierre CATTOEN.

Absents excusés : Philippe HEROGUELLE, Jean-Marie VERWAERDE.

Virginie BRUNEL est désignée secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS AYANT RENDU LE DOSSIER

Fort d'une politique locale valorisant l'investissement et le dynamisme du monde associatif, la municipalité souhaite soutenir au mieux ses associations, qui œuvrent au quotidien dans l'intérêt général, sur son territoire et ailleurs. Pour cela, une programmation du rendu et du suivi des dossiers a été mise en place afin d'en améliorer la lisibilité, validée au conseil municipal du 16 décembre 2023.

Rappel :

LA DEMANDE DE SUBVENTION

Toute demande de subvention exige le dépôt d'un dossier constitué de toutes les pièces nécessaires à son instruction.

Il comprend notamment une charte d'engagements qui, dans sa version en vigueur, doit être impérativement signée par le représentant légal de l'association au moment de la première demande de subvention de l'association, afin que celle-ci soit instruite.

Tout dossier déposé après le mardi 1er septembre 2026 inclus ne pourra être traité.

Lorsque la demande est incomplète, la collectivité informe le demandeur des pièces ou éléments manquants dont la production est indispensable et précise le délai accordé au demandeur pour fournir les éléments manquants.

Dans le cas où le dossier n'est pas complété dans le délai précisé dans l'accusé de réception, la demande sera classée sans suite, après information de l'élu délégué, et le rejet sera notifié au tiers par la direction instructrice.

Par conséquent, conformément à la loi et comme énoncé dans le dossier de subven

Considérant les demandes de subventions 2026 des associations,

Considérant toutes les demandes de subventions déposées avant le 1er septembre 2026,

Considérant l'étude des dossiers par la commission spéciale « subventions aux associations » en date du 03 avril 2026,

Considérant l'étude des dossiers par la commission mixte réunie le 13 avril 2026

Monsieur le maire propose d'attribuer les subventions 2026 comme suit :

Demandes de subventions 2026 (Associations)								
ASSOCIATIONS	2025		2026				TOTAL	INFORMATIONS
	Montant accordé		Demande de l'association		Proposition de la commune			
	SUBVENTION ANNUELLE	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	SUBVENTION ANNUELLE	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	SUBVENTION ANNUELLE	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE		
Amicale Laïque	6 800,00	328,00	6 800,00	0,00	6 800,00	0,00		Matériel et déplacements
Harmonie Libre	9 000,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00	0,00		
École de Musique	28 000,00	0,00	28 000,00	0,00	28 000,00	0,00		
La Canadienne	5 000,00	1 000,00	6 000,00	0,00	5 000,00	0,00		Candian Race
USV	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00		
Amicale du personnel communal	200,00	0,00	200,00	0,00	150,00	0,00		
Le Cercle des Cousettes	150,00	0,00	589,00	0,00	150,00	200,00		Achat d'une surjeteuse
Évasion Trail	150,00	0,00	2 000,00	0,00	150,00	0,00		Besoin de matériel
Garde d'honneur Groupe 22	200,00	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00		
Souvenir et devoir de mémoire	150,00	0,00	150,00	0,00	150,00	0,00		
Secours Catholique	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00	0,00		
Boules Lyonnaises	500,00	0,00	800,00	0,00	500,00	0,00		
Club des Érables	400,00	0,00	500,00	0,00	400,00	0,00		
Entraid'addict	100,00	0,00	150,00	0,00	150,00	0,00		
En Avant Vimy Futsal	700,00	0,00	1 000,00	0,00	700,00	0,00		
Côte 145	1 300,00	5 000,00	1 900,00	0,00	1 300,00	0,00		Pallier l'inflation sans augmenter les cotisations
La Petite Reine	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00		
TOTAL	86 950,00	6 328,00	91 589,00	0,00	86 950,00	200,00	0,00	SUR UN BUDGET PREVISIONNEL DE 110 000 EUROS

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces subventions.

Les élus ci-dessous n'ont pas participé au vote, étant membres de bureau d'une association :

- Joël BECOURT (Association Amicale Laïque)
- Marie-Pascale CLEMENCEAU (Ecole de Musique)
- Joël BECOURT, Roger LEMOINE, Catherine VANLERBERGHE (Association Cote 145)

Pour à l'unanimité

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,**

Christian PRIMONT